

Règlement – jeu concours Café de la Bourse du 19 mai 2026 au 14 juillet 2026

Article 1 : Organisation

La société Psycho Active Développement, éditrice des sites Cafedelabourse.com, SARL enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 500440136, dont le siège social se situe au 60 rue François 1er, 75008 Paris, organise du 19 mai 2026 au 14 juillet 2026 inclus un jeu concours gratuit et sans obligation de participation, qui donne lieu à la remise de lots aux participants (ci-après le « jeu-concours »).

Article 2. Conditions de participation

Afin de participer au jeu-concours, il est nécessaire d'être inscrit à la newsletter gratuite des sites Cafedelabourse.com. Les personnes ayant adressé leur demande de participer au jeu concours pourront prétendre à l'attribution des lots mentionnés ci-après.

Article 3. Récompenses

Un tirage au sort des gagnants (parmi les personnes répondant aux conditions de participation mentionnées ci-dessus) aura lieu la semaine de fin de l'opération, soit le 15 juillet 2026.

Les lots offerts sont les suivants :

- 2 places VIP en loge pour assister à un match du PSG au Parc des prince en 2026 pour un gagnant
- 1 iPhone 17 d'Apple pour un gagnant
- 20 abonnements annuels à la version complète de ProRealTime pour 20 gagnants

Article 4. Acceptation des dotations

Les gagnants s'engagent à accepter la dotation telle que proposée. La dotation ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

Article 5. Remise des dotations

Les gagnants seront avisés par téléphone ou par courrier électronique après tirage au sort. La remise des lots seront effectuées par voie postale ou par voie électronique. La dotation gagnée sera remise aux gagnants au plus tard 30 jours maximum après la parution des résultats.

Article 6. Lien Internet et conditions

La participation au jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre éventuels et les risques de contamination par des détournements éventuels virus circulant sur le réseau. La participation des participants au jeu-concours se fait sous leur entière responsabilité. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable des dommages, matériels ou immatériels, causés aux participants, ainsi qu'à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, survenus à l'occasion de leur participation au jeu. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable des conséquences pouvant découler de la participation au jeu-concours sur l'activité personnelle, professionnelle ou commerciale des participants. Les participants à ce jeu-concours garantissent Psycho Active Développement de tout recours de leur part, de tiers ou d'entités chargées du recouvrement de taxes ou cotisations sociales, au titre du paiement desdits droits, taxes ou cotisations.

Article 7. Litiges

Les organisateurs du jeu-concours se réservent le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou l'application du présent règlement. Psycho Active Développement se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le jeu-concours si des événements indépendants de sa volonté l'y contraignent, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation de son règlement.

Article 8. Loi informatique et libertés (articles 27 et 31) et secret professionnel

Les données personnelles communiquées par les participants feront l'objet d'un traitement informatique et seront conservées dans un fichier informatique de la société organisatrice.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78.17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au jeu. Ce droit peut être exercé auprès de la société Psycho Active Développement, 60 rue François 1er, 75008 Paris. La société Psycho Active Développement ou toute autre personne qu'elle désignera se réserve le droit de réaliser un reportage sur les gagnants sous réserve de son accord. Ce reportage pourra librement être exploité par la société Psycho Active Développement, ainsi que le nom et l'image des gagnants suite à leurs accords.